

Image not found or type unknown



Mis en disposition d'office.

Par **Vergas**, le **17/01/2022** à **23:06**

[quote]

Bonjour,

Actuellement en arrêt de travail, car mon employeur n'a pas de poste correspondant à mes restrictions médicales. Je suis inquiet concernant le fait que mon employeur me mette en dispo d'office.

Je suis fonctionnaire hospitalier, je n'ai pas été reconnu inapte. Ma direction peut elle me mettre en disponibilité d'office, alors que je n'ai pas épuisé mon Cmo.

Aucune demande de reclassement ne m'a été proposée, est ce normal ?

Merci pour vos réponses.

[/quote]